



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/751

Le 4 septembre 2015

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

Sujet: Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)

- **Adoption de 3 Questions UIT-R révisées et leur approbation simultanée par correspondance, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**
- **Suppression d'une Question UIT-R**

Dans la Circulaire administrative CACE/733 datée du 24 juin 2015, 3 projets de Question UIT-R révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-6 (§ 10.3). De plus, La Commission d'études a proposé la suppression d'une Question UIT-R.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 24 août 2015.

Les textes des Questions approuvées sont joints dans les Annexes 1 à 3 et seront publiés dans la Révision 3 du [Document 1/1](#) qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2012 qui ont été attribuées à la Commission d'études 1 des radiocommunications. La Question UIT-R supprimée est indiquée dans l'Annexe 4.

François Rancy
Directeur

Annexes: 4

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

QUESTION UIT-R 208-1/1

Autres méthodes de gestion nationale du spectre

(1995-2015)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que la Commission d'études 1 devrait prendre note des exigences particulières des organisations de gestion nationale du spectre des pays en développement et accorder une attention particulière à ces questions pendant les réunions ordinaires de la Commission d'études et de ses Groupes de travail;
- b) que la gestion du spectre est de plus en plus complexe;
- c) que, avec la multiplication des exigences liées à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques, de nouvelles méthodes de gestion du spectre efficaces doivent être mises au point;
- d) que les administrations étudient - ou appliquent - actuellement de nouvelles solutions pour résoudre les problèmes liés à la gestion du spectre, y compris le recours à des groupes d'utilisateurs à but non lucratif et des organisations de gestion du spectre relevant du secteur privé;

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1 Quelles sont les nouvelles approches en matière de gestion du spectre, y compris le recours à des groupes d'utilisateurs à but non lucratif et des organisations de gestion du spectre relevant du secteur privé?
- 2 Comment peut-on classer par catégorie ces différentes approches?
- 3 Quelles sont, parmi ces nouvelles approches en matière de gestion du spectre, celles qui seraient le mieux adaptées aux besoins des pays en développement comme à ceux des pays les moins avancés?
- 4 Lors de l'adoption d'une ou de plusieurs de ces approches en matière de gestion nationale du spectre, quelles sont les mesures techniques, d'exploitation et de réglementation qu'une administration devrait envisager en ce qui concerne:
 - l'infrastructure du pays;
 - la gestion nationale du spectre;
 - les aspects nationaux et internationaux (par exemple la notification, la coordination et la surveillance)?

décide en outre

- 1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou un ou plusieurs Rapports ou Manuels;
- 2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2019.

Catégorie: S2

Annexe 2

QUESTION UIT-R 216-1/1

Redéploiement du spectre* en tant que méthode de gestion nationale du spectre

(1998-2015)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que toutes les administrations ont besoin d'adapter le spectre aux nouvelles applications radio et à l'utilisation accrue des applications existantes;
- b) que compte tenu de l'augmentation de l'utilisation du spectre, les administrations peuvent éprouver de plus en plus de difficultés à trouver un spectre adapté aux applications radio;
- c) que l'accumulation de données d'expérience dans le domaine des techniques de redéploiement du spectre par les administrations permettrait une meilleure connaissance de ces pratiques,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1 En quoi consiste le redéploiement du spectre?
- 2 Quels sont les facteurs techniques et non techniques importants à prendre en considération lors de l'établissement d'un programme de redéploiement du spectre?
- 3 Où le redéploiement du spectre peut-il être appliqué?
- 4 Quelle est la relation entre le redéploiement du spectre et la fixation de prix pour l'utilisation du spectre?

décide en outre

- 1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou un ou plusieurs Rapports ou Manuels;
- 2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2019.

Catégorie: S2

* Désigné également sous le nom de "réorganisation".

Annexe 3

QUESTION UIT-R 205-2/1

Stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre

(1995-1997-2015)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que le spectre est une ressource limitée et très intéressante pour le développement économique et social;
- b) que les demandes d'utilisation du spectre, y compris pour de nouvelles applications, augmentent;
- c) que les décisions prises au sujet de l'utilisation du spectre peuvent exiger d'importants investissements financiers de la part des opérateurs, des utilisateurs et des fournisseurs de services de radiocommunication;
- d) que l'adoption de stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre réduira le risque que soient prises des décisions qu'il faudra peut-être modifier ou annuler après un court laps de temps;
- e) que le Manuel sur la gestion du spectre expose des méthodes pour améliorer l'utilisation du spectre,

notant

- a) que, conformément à la Résolution UIT-R 4, des textes devraient être établis sur les stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1 Quelles sont les méthodes permettant d'élaborer des stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre?
- 2 Quels facteurs techniques et non techniques importants faut-il prendre en compte pour élaborer des stratégies d'utilisation du spectre à long terme?
- 3 Quelles sont les procédures permettant de passer de l'utilisation actuelle du spectre à des objectifs à long terme?

décide en outre

- 1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou un ou plusieurs Rapports ou Manuels;
- 2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2019.

Catégorie: S2

Annexe 4

Question UIT-R supprimée

Question UIT-R	Titre
224/1	Convergence technique des applications de Terre multimédia interactives fixes mobiles et de radiodiffusion et environnement réglementaire associé
